

NEXTSTAGE

Société en commandite par actions au capital de 5 748 387 euros
Siège social : 19, avenue George V – 75008 Paris
810 875 039 R.C.S. Paris

RAPPORT DU GÉRANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 8 JUIN 2017

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire à laquelle vous avez été convoqués a principalement pour objet de vous rendre compte de l'activité de NextStage (la « **Société** ») et des opérations réalisées au cours de son exercice social clos le 31 décembre 2016, soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et vous présenter les perspectives et actions de développement.

Le présent rapport inclut ainsi le rapport de gestion du gérant au titre de l'exercice social 2016 et la présentation des résolutions que le gérant soumet à votre approbation.

Conformément aux stipulations de l'article 24(B) des statuts de la Société, ces projets de résolutions seront soumis à l'approbation de l'associé commandité, la société NextStage Partners, préalablement à la réunion de l'assemblée, à l'exception de celles relatives à la composition du Conseil de Surveillance qui relèvent des prérogatives exclusives des actionnaires commanditaires.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2016 figurent en Annexe 1 au présent rapport :

- conformément à la loi, ce sont les comptes sociaux, établis suivant les normes comptables françaises, qui sont soumis à votre approbation (Annexe 1(A));
- toutefois, à titre indicatif, sont également joints (Annexe 1(B)) les comptes de l'exercice social établis suivant les normes IFRS ; tous commentaires sur cette présentation IFRS des comptes vous seront donnés en assemblée par le gérant.

Conformément à la loi, présentation sera faite à l'assemblée du rapport annuel établi par le conseil de surveillance de la Société qui intègre notamment l'appréciation du conseil sur lesdits comptes sociaux, la politique arrêtée et mise en œuvre par la gérance, les résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Présentation vous sera également faite du rapport général des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes de l'exercice social ainsi que des rapports spéciaux du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes sur les conventions dites « réglementées » conclues au cours dudit exercice.

L'ensemble de ces rapports, avec les comptes sociaux et le présent rapport, étaient joints à la convocation qui vous a été adressée par le gérant. Ces documents, ainsi que tous ceux

requis par la loi, sont tenus à votre disposition au siège social suivant les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

SOMMAIRE

1) ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ - PERSPECTIVES	4
1.1) <i>Activité de la Société sur l'exercice.....</i>	4
1.2) <i>Principaux évènements marquants depuis la clôture de l'exercice social.....</i>	5
1.3) <i>Évolution prévisible – Perspectives d'avenir – Principaux risques et incertitudes.....</i>	6
1.4) <i>Divers</i>	6
2) FILIALES ET PARTICIPATIONS	7
2.1) <i>Prises de participations et prise de contrôle intervenues au cours du second exercice social</i>	7
2.2) <i>Absence de filiale – Identité et activité des participations contrôlées</i>	8
2.3) <i>Absence d'autocontrôle</i>	8
3) ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ – PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL	9
4) PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DES COMPTES ANNUELS DU SECOND EXERCICE SOCIAL	9
4.1) <i>Examen du bilan et du compte de résultat</i>	10
4.2) <i>Proposition d'affectation du résultat de l'exercice</i>	12
4.3) <i>Tableau des résultats financiers.....</i>	12
5) INFORMATIONS FISCALES ET COMPTABLES.....	12
5.1) <i>Absence de distribution antérieure de dividendes</i>	12
5.2) <i>Dépenses et charges non fiscalement déductibles.....</i>	13
6) CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	13
6.1) <i>Convention non qualifiée de règlementée (au sens des articles L. 227-10 ou L. 226-10 du Code de commerce).....</i>	13
7) MANDATS SOCIAUX EN COURS	13
7.1) <i>Gérant unique</i>	13
7.2) <i>Composition du conseil de surveillance - Rémunération.....</i>	14
8) COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	22
9) DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	23
9.1) <i>Délégations utilisées par le gérant au cours de l'exercice.....</i>	23
9.2) <i>Délégations en vigueur à la date du présent rapport</i>	23
10) RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'APPROBATION DES ACTIONNAIRES	27

* *

*

1) ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ - PERSPECTIVES

L'exercice clos le 31 décembre 2016 correspond au deuxième exercice de la Société, d'une durée de 12 mois.

1.1) Activité de la Société sur l'exercice

Votre Société a été constituée le 26 mars 2015 et immatriculée le 15 avril 2015 sous l'impulsion de NextStage^{AM}, société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») comptant parmi les leaders du capital développement en France, et ses principaux associés opérationnels.

Conformément à l'ambition de ses fondateurs, la Société, dans le cadre de son activité de société d'investissement, poursuit une stratégie de développement et croissance novatrice. Elle dédie son activité d'investissement aux entreprises de taille moyenne (« ETM ») leaders de leur secteur, avec une visée long terme, en leur proposant un accompagnement adapté, tant financier qu'opérationnel et stratégique, jusque très en avant dans leur développement sur les marchés européens et mondiaux. L'apport de fonds propres manquants à ces ETM, non cotées mais aussi cotées, moteurs de l'innovation et de la création d'emplois, vise à soutenir leur développement pérenne à l'échelle mondiale jusqu'à devenir des entreprises de taille intermédiaire (« ETI »). Une attention particulière est portée, dans le choix des cibles, au modèle économique, prouvé et profitable, et aux entrepreneurs, de qualité. La Société constitue ainsi une plateforme performante d'investissement à destination des ETM/ETI championnes de leurs secteurs.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 novembre 2016 ont permis à la Société son introduction sur le marché réglementé d'Euronext Paris en date du 15 décembre 2016, avec une levée d'un montant de 27,22 millions d'euros. La première cotation s'est tenue le 20 décembre 2016.

La gérance de la Société a été confiée par l'associé commandité unique, la société NextStage Partners, à la société NextStage^{AM}, laquelle exerce ainsi les fonctions de gérant unique depuis le 11 juin 2015.

NextStage^{AM}, en sa qualité de gestionnaire AIFM (au sens du Code monétaire et financier) agréée auprès de l'AMF, assume également la gestion des actifs de la Société. Cette dernière relève en effet de la catégorie des « Autres FIA » du § III de l'article L. 214-24 du Code monétaire et financier, soumise à ce titre à la régulation de l'AMF. Les relations de NextStage^{AM} et la Société dans ce cadre sont organisées par une convention de gestion dont la conclusion a été autorisée par l'assemblée précitée du 28 mai 2015.

Au 31 décembre 2016, le montant global des fonds levés depuis la constitution de la Société était d'environ 144 millions d'euros (émissions d'actions ordinaires et d'actions de préférence de catégorie C). La réalisation de l'augmentation de capital en actions de préférence de catégorie C suite à l'augmentation de capital en actions ordinaires dans le cadre de l'introduction en bourse n'était pas finalisée au 31 décembre 2016 et n'est pas comptabilisée ici.

Pour mémoire, chaque émission d'actions ordinaires est accompagnée d'une émission d'actions de préférence de catégorie C, de façon à préserver la proportion entre les deux catégories d'actions composant le capital social.

Un tableau récapitulatif de l'évolution du capital de la Société depuis sa constitution figure en Annexe 2 au présent rapport, sur lequel figure les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a réalisé trois nouveaux investissements, conformément à sa stratégie d'investissement :

- acquisition de 5,7% du capital de la Partners In Action, holding de contrôle d'Efeso Consulting, cabinet de conseil en stratégie et organisation, pour 3,0 millions d'euros ;
- acquisition de 23,3% du capital de Glass Partners Solutions, leader indépendant sur le marché de la distribution de verre plat en Europe, pour un montant de 5,66 millions d'euros ;
- acquisition de 14,2% du capital de CoopAcademy, Edtech spécialisée dans le digital learning, pour un montant de 4,6 millions d'euros.

Des précisions sur la structure de ces opérations ainsi que sur l'activité de ces sociétés, leurs perspectives et leur management vous sont données par le gérant, en complément des éléments disponibles dans le document de référence pour l'exercice 2016.

L'ANR au 31 décembre 2016 s'élève à 152,67 millions d'euros, soit un ANR de 105,42 euros par action ordinaire.

L'ANR progresse ainsi de 3,69% par rapport au 31 décembre 2015, en prenant en considération les frais non récurrents payés par la Société courant 2016 au titre de l'introduction sur le marché réglementé Euronext Paris.

L'information relative aux principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée est disponible dans le Document de référence de la Société (4.)

1.2) Principaux évènements marquants depuis la clôture de l'exercice social

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'ouverture du nouvel exercice social, la Société poursuit la mise en œuvre de sa stratégie amorcée lors de l'exercice précédent.

À ce titre et principalement :

- s'agissant des levées de fonds complémentaires :
 - La Société a réalisé, au cours du 1^{er} trimestre 2017, l'augmentation de capital relative aux actions de préférence de catégorie C faisant suite à l'augmentation de capital en actions ordinaires réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse, pour un montant total de 361 125,30 euros, prime d'émission incluse ;

- la Société a poursuivi ses discussions avec de nouveaux investisseurs potentiels, notamment européens, intéressés pour accompagner la Société dans son développement ; une action particulière est notamment menée dans ce cadre avec plusieurs assureurs afin de poursuivre le développement de NextStage Croissance véhicule assurantiel représentatif d'unités de compte permettant de bénéficier des dispositions introduites par l'article 137 de la loi dite Macron et qui réinvestit 90 à 95 % des montants souscrits par les assurés dans la Société (une description détaillée de NextStage Croissance est disponible dans le Document de Référence de la Société section 6) ;
- s'agissant des investissements en portefeuille complémentaires :
 - La Société envisage de réaliser plus de 40 millions d'euros d'investissements supplémentaires courant 2017, soit 5 à 6 dossiers d'investissement, tout en continuant d'être sélective. La Société a pour objectif de réaliser deux nouveaux investissements au cours du premier semestre 2017.

Nous vous rappelons par ailleurs que l'assemblée du 2 novembre 2016 a nommé deux nouveaux membres du conseil de surveillance, portant son effectif de 8 à 10 membres.

1.3) Évolution prévisible – Perspectives d'avenir – Principaux risques et incertitudes

La Société entend poursuivre ses démarches sur chacun des axes qui viennent d'être développés :

- s'agissant des investissements, les équipes poursuivront le processus d'identification d'ETM/ETI au modèle économique prouvé et animées par des entrepreneurs de qualité en vue de développer un portefeuille de participations cohérent et prometteur ;
- s'agissant des levées de fonds complémentaires, l'objectif est de continuer la réalisation de levées en vue de permettre à la Société de détenir à terme un portefeuille de 40 à 50 participations ; à cet effet, les dirigeants poursuivront, tout au long de l'exercice 2017, leurs discussions auprès des investisseurs potentiels ;

1.4) Divers

1.4.1 Activité en matière de recherche et développement

Il vous est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, que la Société n'a exercé aucune activité de recherche et développement au cours de son second exercice social.

1.4.2 Information sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1, alinéa 1^{er} et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau ci-après fait apparaître la décomposition, au 31 décembre 2016, du solde des dettes de la Société envers ses fournisseurs, par date d'échéance (en euros) :

Échéances	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016 (en euros)
Total échu	228 392,91
Avances et acomptes	0
Total non échu	477 770,43
- Échéances moins de 30 jours	477 770,43
- Échéances 30 à 60 jours	0
- Échéances plus de 60 jours	0
TOTAL Poste fournisseurs	706 163,34

1.4.3 Engagements RSE

La Société, à travers l'activité de son gérant, veille à ce que soient pris en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'activité d'investissement de la Société. A ce titre, le Gérant est notamment signataire des United Nations Principles for Responsible Investment.

La cotation étant intervenue courant décembre 2016, la société n'est pas en mesure de fournir de rapports RSE pour l'exercice 2016 au sens de l'article L225-102-1 du Code de commerce.

2) FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1) Prises de participations et prise de contrôle intervenues au cours du second exercice social

Comme indiqué ci-dessus, conformément à la stratégie d'investissement définie par sa société de gestion, la Société, au cours de l'exercice social 2016, a pris des participations dans trois nouvelles sociétés, soit huit sociétés en portefeuille au 31 décembre 2016.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-6 et L. 247-1 I-1 du Code de commerce, figure ci-dessous la liste des prises de participations intervenues au cours de l'exercice social 2016 et représentant plus de 5% du capital social ou des droits de vote :

- prise de participation dans Partners In Action à hauteur de 5,7% du capital social ;
- prise de participation dans Glass Partners Solutions à hauteur de 23,3% du capital social ;
- prise de participation dans CoopAcademy à hauteur de 14,2% du capital.

2.2) Absence de filiale – Identité et activité des participations contrôlées

La Société ne détient aucune filiale (au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce) mais uniquement des participations en portefeuille.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société ne contrôle aucune société ou entité au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Figurent en Annexe 3 au présent rapport des éléments d'information sur l'activité et les résultats de chacune de ces sociétés, présentés par branche d'activité.

2.3) Absence d'autocontrôle

L'Assemblée générale du 2 novembre 2016 a autorisé le Gérant, pour une période de 18 mois expirant le 30 avril 2018, sous condition suspensive et avec effet à compter de la première cotation des actions ordinaires de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société. Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- Le nombre maximum d'actions pouvant être achetées ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions avec un plafond de 15 millions d'euros, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.
- Objectif des rachats d'actions :
 - Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec BNP Paribas, conforme à la charte de déontologie AMAFI du 8 mars 2011 reconnue par l'AMF ;
 - Honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
 - Remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits de vote attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme ;
 - Acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ; ou

- Annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.
- Prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 200% du prix par actions de l'introduction en bourse.

3) ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ – PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

La répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2016 et à la date du présent rapport est détaillée en Annexe 4 au présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucun salarié au sens de ce texte ne détenait de titres de la Société.

4) PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DES COMPTES ANNUELS DU SECOND EXERCICE SOCIAL

Les comptes sociaux de l'exercice social 2016 figurent en Annexe 1(A) au présent rapport (bilan, compte de résultat et annexe). Ils ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, à savoir selon les normes comptables françaises.

Toute société cotée ayant l'obligation d'adopter les normes comptables IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés, la Société avait choisi d'adopter les normes IFRS dès sa constitution, alors même que la Société :

- a choisi de se prévaloir de l'exemption d'application de la méthode de la mise en équivalence prévue pour les organismes de capital-risque, fonds commun de placement, société d'investissement à capital variable ou entités semblables par IAS 28 pour ses participations dans des entreprises associées (sous influence notable).

- la Société comptabilise ses actifs financiers non soumis à un contrôle, contrôle conjoint ou influence notable selon IAS 39 « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation ». Dans ce cadre, à la date de comptabilisation initiale, ils ont été désignés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans la mesure où ils sont gérés et leur performance est suivie sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion d'investissement documentée.

Pour votre parfaite information, figure donc en Annexe 1(B) à titre indicatif les comptes afférents à l'exercice social 2016 établis selon les normes IFRS, qui imposent notamment une comptabilisation des participations à leur juste valeur. Tous renseignements concernant ces comptes, notamment les différences avec ceux établis en normes françaises, seuls soumis à l'approbation des actionnaires, vous seront donnés par le gérant lors de l'assemblée.

Figurent en annexe les méthodes d'évaluation des participations détenues en portefeuille au 31 décembre 2016.

4.1) Examen du bilan et du compte de résultat

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2016 font apparaître les principaux postes suivants, étant rappelé que seules les données chiffrées relatives aux comptes sociaux (normes françaises) sont soumises à l'approbation des actionnaires en vue de l'affectation du résultat, les données chiffrées des comptes IFRS étant également mentionnés à titre informatif.

Le Résultat Net de l'exercice 2016 est de 6,93 millions d'euros à comparer à 1,46 million d'euros au 31 décembre 2015 (exercice de 9 mois). Les principaux éléments de composition du Résultat Net sont :

- La variation de la juste valeur des actifs non courant à 10,12 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 4,03 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- Les revenus des actifs non courant sont de 0,26 million d'euros au 31 décembre 2016 contre 0,07 million d'euros au 31 décembre 2015 ;
- Les charges externes de 3,49 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 2,65 millions d'euros au 31 décembre 2015) dont 1,59 millions d'euros non récurrentes (frais d'introduction en bourse et de recherche d'investisseurs).

BILAN - ACTIF (en euros)	31/12/2016 SOCIAUX	31/12/2015 SOCIAUX	31/12/2016 IFRS	31/12/2015 IFRS
ACTIF IMMOBILISE / ACTIFS NON COURANTS :				
Actifs financiers non courants : Actions	36 129 943	21 784 662	49 424 335	24 780 404
Actifs financiers non courants : Obligations	5 608 913	5 525 966	5 801 120	5 592 889
ACTIF IMMOBILISE / ACTIFS NON COURANTS	41 738 855	27 310 628	55 225 455	30 373 293
ACTIF CIRCULANT / ACTIFS COURANTS :				
Autres actifs	265 978	120 167	167 897	120 167
Actions propres et Equivalents de trésorerie	92 118 257	59 234 462	92 163 970	59 234 776
Trésorerie	6 441 343	912 224	6 441 343	912 224
ACTIF CIRCULANT / ACTIFS COURANTS	98 825 578	60 266 854	98 773 210	60 267 167
TOTAL ACTIF	140 564 433	87 577 482	153 998 665	90 640 460
BILAN - PASSIF (en euros)	31/12/2016 SOCIAUX	31/12/2016 SOCIAUX	31/12/2016 IFRS	31/12/2016 IFRS
CAPITAUX PROPRES :				
Capital	5 476 182	3 500 028	5 476 182	3 500 028
Primes liées au capital	138 915 193	84 883 750	138 915 193	84 883 750
Réserves et report à nouveau	-1 607 848		1 356 905	
Résultat de l'exercice	-3 545 724	-1 607 848	6 923 754	1 455 130
TOTAL CAPITAUX PROPRES	139 237 802	86 775 930	152 672 034	89 838 908
PASSIFS COURANTS :				
Dettes fournisseurs et autres dettes	1 326 631	801 552	1 326 631	801 552
TOTAL PASSIFS COURANT	1 326 631	801 552	1 326 631	801 552
TOTAL PASSIF	140 564 433	87 577 482	153 998 665	90 640 460

COMPTE DE RESULTAT - ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en euros)	31/12/2016 SOCIAUX	31/12/2015 SOCIAUX	31/12/2016 IFRS	31/12/2015 IFRS
Variation de juste valeur des actifs financiers non courants			10 123 936	4 031 330
Revenus des actifs financiers non courants			259 733	71 772
Charges d'exploitation / Charges externes	-3 485 003	-2 648 173	-3 485 003	-2 648 172
RESULTAT D'EXPLOITATION / RESULTAT OPERATIONNEL	-3 485 003	-2 648 173	6 898 666	1 454 930
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			25 088	200
Coût de l'endettement financier brut			0	0
Produit financiers	260 754	71 772		
Charges financières	-321 476	-114		
RESULTAT FINANCIER / COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-60 722	71 658	25 088	200
Autres produits financiers	0	0	0	0
Autres charges financières	0	0	0	0
RESULTAT COURANT / RESULTAT NET	-3 545 724	-2 576 515	6 923 754	1 455 130
Résultat exceptionnel	0	968 666		0
Variation de la réserve de conversion		0	0	0
Gains et pertes actuariels		0	0	0
variation de la Juste valeur des actifs financiers		0	0	0
BENEFICE OU PERTE / RESULTAT GLOBAL	-3 545 724	-1 607 849	6 923 754	1 455 130

Nous vous précisons par ailleurs que la Société n'emploie aucun salarié.

4.2) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le gérant vous propose d'affecter le résultat de l'exercice social, à savoir une perte de 3 545 724,41 euros, en totalité au compte Report à nouveau, dont le solde débiteur sera ainsi porté à 5 153 572,86 euros après affectation.

Cette proposition, validée par le conseil de surveillance sera, préalablement à l'assemblée, soumise à l'approbation de l'associé commandité.

4.3) Tableau des résultats financiers

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, figure en Annexe 6 le tableau des résultats afférents à l'exercice social 2016.

5) INFORMATIONS FISCALES ET COMPTABLES

5.1) Absence de distribution antérieure de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que, conformément à la stratégie retenue par la Société depuis l'origine, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes par la Société depuis sa constitution.

5.2) Dépenses et charges non fiscalement déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de charges et dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens dudit article.

6) CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

S'agissant des conventions réglementées, il vous sera demandé de prendre acte de ce qui suit.

La Société sous sa forme ancienne de société par actions simplifiée a conclu une convention relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, à savoir la convention de gestion la liant à la société NextStage^{AM} prise en sa qualité de gestionnaire AIFM (au sens du Code monétaire et financier) dont la conclusion a été autorisée, en tant que de besoin, par l'assemblée générale du 28 mai 2015 (21^{ème} résolution). Cette convention détermine les termes et conditions en matière de de gestion de portefeuille mis en œuvre par NextStage AM en qualité de gestionnaire AIFM de la SCA au sens du COMOFI. Cette convention peut être résiliée de plein droit et sans indemnité en cas de perte pour NextStage AM de son agrément en qualité de société de gestion de portefeuille de FIA délivré par l'AMF ou de perte de la qualité de Gérant de la SCA. Les missions de gestionnaires AIFM étant un corolaire du mandat de Gérant au sens du code de commerce attribué à NextStage AM, la rémunération de cette convention est comprise dans celle perçue de son mandat de Gérant de la SCA (fixé statutairement à 1,25% de l'ANR ne dépassant pas 300M€, 1,00% pour la tranche 300 à 500 M€, et 0,75% pour la tranche supérieure à 500M€).

La Société a également conclu avec NextStage AM, au cours de l'exercice précédent, une convention d'hébergement à titre gratuit, qui n'a pas été soumise au conseil ni à l'assemblée générale.

Toutes précisions vous sont à cet égard données dans le rapport spécial du commissaire aux comptes et dans le rapport spécial du conseil de surveillance.

6.1) Convention non qualifiée de règlementée (au sens des articles L. 227-10 ou L. 226-10 du Code de commerce)

Néant.

7) MANDATS SOCIAUX EN COURS

7.1) Gérant unique

Pour mémoire, la gérance de la Société est exercée, depuis le 11 juin 2015 et pour une durée indéterminée, par la société NextStage^{AM}, société par actions simplifiée au capital de 277 400 euros ayant son siège social sis 19, avenue George V – 75008 Paris et immatriculée au registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 442 666 830 R.C.S. Paris.

Ses représentants légaux sont :

- M. Grégoire Sentilhes, président ;
- M. Jean-David Haas, directeur général.

En contrepartie de l'exercice de ses fonctions de gérant unique, la société NextStage^{AM} perçoit la rémunération annuelle prévue par l'article 14(B) des statuts.

Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, la rémunération de la gérance s'élève à 1 239K euros.

Au regard de la rémunération statutaire de la gérance dans les statuts, la Société n'est pas en mesure de soumettre cette rémunération à un mécanisme de « Say on Pay » au titre de la rémunération des dirigeants aux actionnaires de la Société.

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce, que la société NextStage^{AM} n'a exercé aucun des mandats visés par cet article au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 autre que son mandat de gérant au sein de la Société.

Quant à la rémunération des dirigeants de NextStage AM, celle-ci est soumise aux règles AIFM applicables à NextStage AM, et encadré par la politique de rémunération de NextStage AM appliquée conformément à l'article 319-9 du Règlement général de l'AMF. Cette rémunération est contrôlée par le conseil d'administration du gérant (comité des rémunérations).

7.2) Composition du conseil de surveillance - Rémunération

Le règlement intérieur adopté par le conseil de surveillance lors de sa séance du 9 décembre 2015 et modifié par le Conseil lors de sa séance du 10 octobre 2016 (ci-dessus) est joint en Annexe 7 au présent rapport.

7.2.1 Composition

Au 31 décembre 2016, le conseil de surveillance était composé de 10 membres. Les 6 membres suivants ont été nommés par l'assemblée générale du 28 mai 2015. Leur mandat est entré en vigueur le 11 juin 2015 pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- M. Jean-François Sammarcelli, né le 19 novembre 1950 à Boulogne-Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 3, rue Gounod – 75017 Paris ;

ce dernier a été nommé président du conseil de surveillance par le conseil en sa première séance qui s'est tenue le 12 juin 2015 ;

- FGTI (Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions, institué par l'article L. 422-1 du code des assurances), ayant son siège 64, rue DeFrance – 94682 Vincennes cedex ;

son représentant permanent au conseil est M. Christian SCHOR, né le 14 octobre 1962 à Montbéliard (25), de nationalité française, demeurant 6, quai de Bir Hakeim – 94430 St Maurice ;

- Amundi, société anonyme ayant son siège social sis 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 437 574 452 R.C.S. Paris ;

son représentant permanent au conseil est M. Pierre Schereck, né le 11 août 1964 à Antibes (06), de nationalité française, demeurant 49, rue de la Motte-Piquet – 75015 Paris ;

- M. Patrice Couvignes, né le 17 septembre 1948 à Paris, de nationalité française demeurant Villa n°11, Ibn AlKama Street, Rawdah 1 à Riyadh (KSA) ;
- M. Mazen Tamimi, né le 4 janvier 1967 à Jeddah (KSA), de nationalité saoudienne demeurant Villa 120 – Al Hamra - P.O Box 1129 à Jeddah 21431 (KSA) ;
- M. Thierry Ortman, né le 3 avril 1949 à Boulogne-Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 1, square Lamartine – 75016 Paris.

L'effectif du conseil a été porté à 8 membres par l'assemblée générale du 6 janvier 2016 ayant nommé les deux nouveaux membres suivants pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- MATIGNON DÉVELOPPEMENT 3, société par actions simplifiée au capital de 412 100 955 euros, ayant son siège social sis 20 place Vendôme – 75001 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 440 498 160 R.C.S. Paris ;

son représentant permanent au conseil est Mme Carole BOUCHER, née le 26 octobre 1978 à Paris 14ème, de nationalité française, demeurant 97 rue de Rome -75017 Paris ;

- M. Philippe BRESSON, né le 25 janvier 1968 à Romorantin-Lanthenay (47), de nationalité française, demeurant rue des Carmélites 79, 1180 Bruxelles.

L'effectif du conseil a été porté à 10 membres par l'assemblée générale du 2 novembre 2016 ayant nommé les deux nouveaux membres suivants pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Mme Corinne Calendini, née le 21 juin 1974 à Clermont-Ferrand (63), de nationalité française, demeurant 11 rue Gericault, 75016 Paris.

- M. Mishal Kanoo, né le 25 février 1969 à Bahrein, de nationalité émiratie, demeurant Villa 35, Umm Suqeim First, PO Box 290, Dubaï, UAE.

L'effectif du conseil sera amené à évoluer courant 2017, par la création d'un collège de censeur si la résolution présentée à cet effet à l'assemblée générale du 8 juin 2017 est approuvée, ainsi que par de nouvelles nominations pour permettre à la Société de rechercher une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes ainsi que disposé par les articles L226-4 et L226-4-1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce, le tableau ci-dessous énumère l'ensemble des fonctions et mandats exercés par chacun de ces membres (et les représentants permanents des membres personnes morales) dans toute société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Nom et prénom ou dénomination sociale	Nationalité	Mandats et fonctions au sein de la Société	Dates de mandat	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Jean-François Sammarcelli	Française	Président du conseil de surveillance, membre indépendant du conseil de surveillance	Date de nomination en qualité de président : 12 juin 2015 Date de nomination : 28 mai 2015 Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	<u>Mandats et fonctions exercés :</u> Administrateur de Boursorama Administrateur de la Société Générale Monaco Administrateur de Sogeprom Administrateur de Sopra Steria. Membre du conseil de surveillance de la Société Générale Maroc Censeur de Ortec <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> Conseiller du Président de la Société Générale Directeur général délégué de la Société Générale et Directeur des Réseaux de Banque de détail en France Président du Conseil d'administration du Crédit du Nord

Nom et prénom ou dénomination sociale	Nationalité	Mandats et fonctions au sein de la Société	Dates de mandat	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Thierry Ortman	Française	Membre indépendant du conseil de surveillance	Date de nomination : 28 mai 2015 Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	<u>Mandats et fonctions exercés :</u> Gérant des sociétés SCPO, Thierry Ortman Conseil, SCI Château de Malesherbes, Ad Astra, Ad Lumen, SAGA <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> Président exécutif et fondateur de la Compagnie Européenne de Prestations Logistiques (CEPL)
FGTI (Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions) Représenté par Christian Schor	Française	Membre indépendant du conseil de surveillance	Date de nomination : 28 mai 2015 Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	<u>Mandats et fonctions exercés :</u> Directeur financier et de la Prévision du Fonds de Garantie <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u>

Nom et prénom ou dénomination sociale	Nationalité	Mandats et fonctions au sein de la Société	Dates de mandat	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Amundi Représentée par Pierre Schereck	Française	Membre du conseil de surveillance	Date de nomination : 28 mai 2015 Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	<p><u>Mandats et fonctions exercés :</u></p> <p>Président du comité technique épargne salariale et épargne retraite de l'Association Française de la Gestion financière (AFG)</p> <p>Président Amundi Small Cap Europe</p> <p>Responsable des Solutions Épargne Entreprise et de l'ISR de Amundi Epargne Salariale</p> <p>Directeur des relations commerciales avec les organismes paritaires et sociaux au sein du Pôle Clients Institutionnels d'Amundi</p> <p>Membre du Comité exécutif d'Amundi</p> <p>Administrateur de Fondact</p> <p>Administrateur dans des filiales du Groupe Crédit Agricole</p> <p>Administrateur Amundi Global Servicing</p> <p>Administrateur Caceis Corporate Trust</p> <p>Administrateur Amundi Tenue de Comptes</p> <p>Administrateur LCL Monétaire</p> <p>Administrateur Fondact</p> <p>Administrateur Vigéo</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <p>Président-directeur général d'Ideam, devenu Amundi Expertise ISR</p>

Nom et prénom ou dénomination sociale	Nationalité	Mandats et fonctions au sein de la Société	Dates de mandat	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Matignon Développement 3 représentée par Carole Boucher	Française	Membre du conseil de surveillance	<p>Date de nomination : 6 janvier 2016</p> <p>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018</p>	<p><u>Mandats et fonctions exercés :</u></p> <p>Administrateur d'AXA Europe Small Cap, AXA Selective Immo, La Mutuelle Phocéenne Assurance</p> <p>Représentant permanent d'Axa France IARD pour CA AXA Sélectionnées</p> <p>Représentant permanent d'AXA Assurances IARD Mutuelle pour CA AXA France Actions</p> <p>Représentant permanent d'AXA France Vie pour CA AXA International Obligations, AXA République, AGIPI Actios, AGIPI Ambition, CA NOVI 1, CA NOVI 2</p> <p>Représentant permanent d'AXA France Assurance pour CA AXA Première Catégorie</p> <p>Membre du conseil de surveillance de SCI Colisée Résidentiel, SCI Vendôme Activité, SCI Vendôme Bureaux, SCI Vendôme Commerces, Union de Gestion Immobilière de Tourisme</p> <p>Membre du Comité de direction et du comité d'investissement de Matignon Développement 1, 2, 3 et 4 et d'AXA Infrastructure Investissement</p> <p>Membre du Comité d'investissement de Matignon Alternatif et Matignon US Loans</p> <p>Administrateur ASF II Euro Mountain SARL, E Investment SA, Financière C SA, Financière E SA, Luna Holding SARL, Mastelle SARL, Souverain Private Equity I SA SICAR</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <p>Représentant permanent d'AXA Assurances IARD Mutuelle pour CA AXA France Small Cap</p>

Nom et prénom ou dénomination sociale	Nationalité	Mandats et fonctions au sein de la Société	Dates de mandat	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Philippe Bresson	Française	Membre indépendant du conseil de surveillance	<p>Date de nomination : 6 janvier 2016</p> <p>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018</p>	<p><u>Mandats et fonctions exercés :</u></p> <p>Fondateur du groupe Bricostore en Europe Centrale</p> <p>Gérant de Bresson Retail Services SARL, BricoStore Hungaria Ingatlan KFT, Bricostore Hungaria Barkacsaruhaz Kereskedelemi KFT, Bricostore Hungaria Beszerzesi KFT, Nextstop Ingatlan KFT, Bricostore d.o.o. (Croatie), Bricostore Nekretnine d.o.o., Bricostore Nekretnine Zitnjak d.o.o., Bee Activities d.o.o., Nextcape SPRL</p> <p>Administrateur de Gie Bresson</p> <p>Représentant de Nextcape SPRL, Président de bee Family Office SAS</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p>
Patrice Couveignes	Française	Membre indépendant du conseil de surveillance	<p>Date de nomination : 28 mai 2015</p> <p>Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017</p>	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de référence :</u></p> <p>Président et Administrateur de Banque Saudi Fransi, Saudi Fransi Capital et d'Allianz Saudi Fransi</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p>

Nom et prénom ou dénomination sociale	Nationalité	Mandats et fonctions au sein de la Société	Dates de mandat	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Mazen Tamimi	Saoudienne	Membre indépendant du conseil de surveillance	Date de nomination : 28 mai 2015 Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	<u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement du document de référence :</u> Directeur général de la Banque Saudi Fransi région Ouest Administrateur de Saudi Fransi Leasing company, Saudi Fransi Capital et d'Allianz Saudi Fransi Membre du comité d'audit de Porte Development Company <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u>
Corinne Calendini	Française	Membre du conseil de surveillance	Date de nomination : 2 novembre 2016 Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	<u>Mandats et fonctions exercés :</u> Directeur AXA Gestion Privée <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> Gérance ONIRIS France Gérante Calendini Conseil Directeur Général du Groupe Option Membre du conseil de surveillance de Drouot Estate (filiale AXA)
Mishal Kanoo	Bahreïn	Membre du conseil de surveillance	Date de nomination : 2 novembre 2016 Echéance du mandat : assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	<u>Mandats et fonctions exercés :</u> Président Directeur Général du groupe Kanoo Group, UAE <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> Deputy Chairman et Chairman de Kanoo Group

7.2.2 Comités spécialisés

Le conseil de surveillance comprend en son sein, depuis le 9 décembre 2015, deux comités spécialisés :

- un comité d’audit composé de : M. Jean-François Sammarcelli (président dudit comité), M. Christian Schor et Mme Carole Boucher ;
- Un comité des nominations et rémunérations composé de : M. Patrice Couvegues (président dudit comité), M. Thierry Ortmans et M. Jean-François Sammarcelli.

Les règles de fonctionnement de ces comités spécialisés figurent dans son règlement intérieur, joint en Annexe 7 au présent rapport.

7.2.3 Rémunération

Pour mémoire, l’assemblée générale du 6 janvier 2016 a fixé comme suit l’enveloppe globale allouée au conseil de surveillance à titre de jetons de présence, à répartir par le conseil entre ses membres :

- pour la période précédant l’admission des actions ordinaires de la Société aux négociations sur un marché réglementé : une somme annuelle de 50 000 euros, qui sera payée *pro rata temporis* au titre du premier exercice social clos le 31 décembre 2015 et au titre de l’exercice au cours duquel interviendra la cotation des actions ordinaires de la Société ; et
- à compter du premier jour de cotation sur un marché réglementé des actions ordinaires de la Société : une somme annuelle de 200 000 euros.

8) COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes en fonction sont :

- commissaires aux comptes titulaires :
 - KPMG S.A., représenté par M. Gérard Gaultry, Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense, dont le premier mandat a débuté le 23 mars 2015 pour six exercices et expirera à l’issue de l’assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2020.
 - RSM Paris, représenté par M. Fabien Cregut, 26 rue Cambacérés, 75008 Paris, dont le premier mandat a débuté le 2 novembre 2016 pour six exercices et expirera à l’issue de l’assemblée générale des actionnaires statuant sur l’exercice clos le 31 décembre 2021.
- commissaires aux comptes suppléants :
 - Salustro Reydel, représenté par M. Jean-Claude Reydel, 3, Cours du Triangle Immeuble Le Palatin – 92939 Paris La Défense Cedex, dont le premier mandat a débuté le 23 mars 2015 pour six exercices et expirera à l’issue de l’assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2020.

- Fidinter, représenté par M. Stéphane Marie, 26 rue Cambacérés, 75008 Paris, dont le premier mandat a débuté le 2 novembre 2016 pour six exercices et expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

9) DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

9.1) Délégations utilisées par le gérant au cours de l'exercice

Pour mémoire, le gérant a, au cours de l'exercice écoulé, mis en œuvre à deux reprises chacune des deux délégations de compétence qui lui avaient été accordées par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2015 :

- Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (1^{ère} résolution) :
 - Décisions du gérant du 30 juin 2016 : mise en œuvre pour émettre 221 883 actions ordinaires nouvelles, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 665 649 euros, définitivement réalisée le 3 août 2016 ;
- Délégation de compétence en vue d'émettre des actions de préférence de catégorie C avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (2^{ème} et 3^{ème} résolutions) :
 - Décisions du gérant du 30 juin 2016 : mise en œuvre pour émettre 73 961 actions de préférence de catégorie C nouvelles, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 221 883 euros, définitivement réalisée le 30 septembre 2016 ;

Le gérant a également, au cours de l'exercice écoulé, mis en œuvre la délégation de compétence qui lui avait été accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2016 (douzième résolution) :

- Décisions du gérant du 15 décembre 2016 : mise en œuvre pour émettre 272 207 actions ordinaires nouvelles, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 816 621 euros, définitivement réalisée le 19 décembre 2016 ;

9.2) Délégations en vigueur à la date du présent rapport

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les délégations de compétence accordées au gérant en vue d'augmenter le capital social et en cours de validité.

	Durée de validité/ Expiration	Plafond	Modalités de détermination du prix
Autorisation consentie à la gérance en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ⁽ⁱ⁾ <i>(huitième résolution)</i>	18 mois (soit jusqu'au 30 avril 2018)	10% du capital social limité à 15.000.000 €	Se référer au ⁽¹⁾
Autorisation consentie à la gérance en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions ⁽ⁱ⁾⁽ⁱⁱ⁾ <i>(neuvième résolution)</i>	18 mois (soit jusqu'au 30 avril 2018)	10% du montant du capital social par période de 24 mois	N/A
Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ⁽ⁱ⁾ <i>(dixième résolution)</i>	26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018)	5.400.000 €	N/A
Délégation de compétence à consentir à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public dans le cadre de l'Introduction <i>(onzième résolution)</i>	26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018)	2.550.000 €	Se référer au ⁽²⁾
Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit	26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018)	900.000 €	Se référer au ⁽³⁾

	Durée de validité/ Expiration	Plafond	Modalités de détermination du prix
préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public ⁽ⁱ⁾⁽ⁱⁱ⁾ <i>(douzième résolution)</i>			
Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier ⁽ⁱ⁾⁽ⁱⁱ⁾ <i>(treizième résolution)</i>	26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018)	900.000 € dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois	Se référer au ⁽⁴⁾
Délégation de compétence consentie à la gérance à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription <i>(quatorzième résolution)</i>	26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018)	N/A	N/A
Délégation de compétence consentie à la gérance à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société ⁽ⁱ⁾⁽ⁱⁱ⁾ <i>(quinzième résolution)</i>	26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018)	1.500.000 €	N/A

	Durée de validité/ Expiration	Plafond	Modalités de détermination du prix
Délégation de pouvoir consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange ⁽ⁱ⁾⁽ⁱⁱ⁾ <i>(seizième résolution)</i>	26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018)	450.000 €	N/A
Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres ⁽ⁱ⁾⁽ⁱⁱ⁾ <i>(dix-huitième résolution)</i>	26 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2018)	100 000 €	N/A
Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions de préférence de catégorie C avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ⁽ⁱ⁾ <i>(dix-neuvième résolution)</i>	18 mois (soit jusqu'au 30 avril 2018)	1.867.000 €	Se référer au ⁽⁵⁾
Délégation de compétence consentie à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de NextStage Croissance ⁽ⁱ⁾⁽ⁱⁱ⁾ <i>(vingtième résolution)</i>	18 mois	1.200.000 € par an	Se référer au ⁽⁶⁾

(i) Sous la condition suspensive non-rétroactive de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

(ii) Avant de mettre en œuvre, ces autorisations, la gérance devra en soumettre le principe au conseil de surveillance.

- (1) Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 200 % du prix par action retenu dans le cadre de l'Introduction (tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué de la Société relatif aux caractéristiques définitives de l'offre au public d'actions de la Société et de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris) et hors frais d'acquisition, avec un plafond global de 15.000.000 euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéant nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation
- (2) Le prix d'émission des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera fixé par la gérance et résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordre ».
- (3) Le prix d'émission sera fixé comme suit :
- postérieurement à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le prix d'émission des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, et corrigée en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus,
- (4) le prix d'émission des actions et valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera fixé par la gérance et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, corrigée en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus;
- (5) le prix d'émission (prime d'émission incluse) (« P_{AP} ») des actions de préférence de catégorie C (« AP ») émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par la gérance et sera au moins égal au montant déterminé par application de la formule ci-après :
- $$P_{AP} \geq 0,01/0,99 \times N_{AO} \cdot P_{AO} / N_{AP}$$
- où
- N_{AP} : le nombre d'AP à émettre consécutivement à une émission d'actions ordinaires
- N_{AO} : le nombre d'actions ordinaires qui ont été émises au titre d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale ou par la gérance en vertu d'une délégation consentie par l'assemblée générale,
- P_{AO} : le prix, prime d'émission comprise, auxquels ont été émises les actions ordinaires
- (6) le prix d'émission des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par la gérance et sera au moins égal à la moyenne des cours pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation.

10) RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'APPROBATION DES ACTIONNAIRES

Le projet de texte des résolutions sur lequel l'assemblée générale annuelle sera appelée à se prononcer était joint à la convocation des actionnaires, avec le présent rapport :

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- *Création d'un collège de censeurs conformément aux recommandations du conseil de surveillance :*
 - Première résolution : modification des stipulations de l'article 14 des statuts de la société pour permettre la création d'un collège de censeurs au conseil de surveillance.

- *Résolutions votées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2016 à nouveau soumises à l'assemblée générale :*
 - Deuxième résolution : délégation de compétence à consentir à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de NextStage Croissance.
 - Troisième résolution : délégation de compétence à consentir à la gérance en vue d'augmenter le capital par émission d'actions de préférence de catégorie C avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.
 - Quatrième résolution : autorisation à donner à la gérance en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- *Résolutions relatives aux comptes de la Société :*
 - Cinquième résolution : approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.
 - Sixième résolution : quitus à la gérance.
 - Septième résolution : affectation du résultat de l'exercice.
 - Huitième résolution : approbation des conventions et engagements réglementés.

- *Résolutions relatives au fonctionnement du conseil de surveillance :*
 - Neuvième et Dixième résolutions : nominations de censeurs.
 - Onzième, Douzième, Treizième et Quatorzième résolutions : nominations de nouveaux membres du Conseil de surveillance.
 - Quinzième résolution : fixation de la rémunération des membres du conseil de surveillance.

- *Résolution en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société :*

- Seizième résolution : autorisation à donner à la gérance en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

- *Résolutions diverses*

- Dix-septième résolution : délégation de pouvoirs pour les formalités.

Le gérant recommande aux actionnaires l'adoption de chacune des résolutions qui seront ainsi soumises à son vote.

* *

*

Le Gérant

NextStage^{AM}

Par : Grégoire SENTILHES

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Comptes annuels de l'exercice social 2016
 - Annexe 1(A) : comptes sociaux en normes françaises (bilan, compte de résultat et annexe)
 - Annexe 1(B) : comptes sociaux en normes IFRS
- Annexe 2 : Évolution du capital social depuis la constitution
- Annexe 3 : Éléments d'information sur l'activité et les résultats des sociétés contrôlées par la Société
- Annexe 4 : Méthodes d'évaluation des participations en portefeuille – Rapport d'évaluation indépendante
- Annexe 5 : Répartition du capital social au 31 décembre 2016
- Annexe 6 : Tableau des résultats afférents à l'exercice social 2016
- Annexe 7 : Règlement intérieur du conseil de surveillance

ANNEXE 1A & 1B

*Comptes annuels du de l'exercice social 2016
(bilan, compte de résultat et annexe)*

– VOIR DOCUMENT PAGE SUIVANTE –

ANNEXE 2

Évolution du capital social depuis la constitution de la Société

Opération		Actions émises		Montant nominal	Prime d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé total d'actions en circulation			Valeur nominale
Date	Nature	Nombre	Nature*				AO	AP	Total	
26-mars-15	Constitution	6	AO	18 €	0 €	18 €	6	0	6	3,0 €
11-juin-15	Augmentation de capital en numéraire	765 000	AO	2 295 000 €	74 205 000 €	2 295 018 €	765 006	0	765 006	3,0 €
24-juil.-15	Augmentation de capital en numéraire	255 000	AP	765 000 €	7 650 €	3 060 018 €	765 006	255 000	1 020 006	3,0 €
22-oct.-15	Augmentation de capital en numéraire	110 000	AO	330 000 €	10 670 000 €	3 390 018 €	875 006	255 000	1 130 006	3,0 €
10-nov-15	Augmentation de capital en numéraire	36 670	AP	110 010 €	1 100 €	3 500 028 €	875 006	291 670	1 166 676	3,0 €
9-fév.-16	Augmentation de capital en numéraire	68 000	AO	204 000 €	2 040 €	3 704 028 €	943 006	291 670	1 234 676	3,0 €
9-fév.-16	Augmentation de capital en numéraire	22 667	AP	68 001 €	680 €	3 772 029 €	943006	314 337	1 257 343	3,0 €
3-août-16	Augmentation de capital en numéraire	221 883	AO	665 649 €	21 622 651 €	4 437 678 €	1 164 889	314 337	1 479 226	3,0 €
30-sept.-16	Augmentation de capital en numéraire	73 961	AP	221 883 €	2 218 €	4 659 561 €	1 164 889	388 298	1 553 187	3,0 €
15-déc.-16	Augmentation de capital en numéraire	272 207	AO	816 621 €	26 404 079 €	5 476 182 €	1 437 096	388 298	1 825 394	3,0 €
15-fév.-17	Augmentation de capital en numéraire	90 735	AP	272 205 €	88 920,30 €	5 748 387 €	1 437 096	479 033	1 916 129	3,0 €

* les actions émises sont soit des actions ordinaires (AO), soit des actions de préférence de catégorie C (AP)

ANNEXE 3

*Éléments d'information sur l'activité et les résultats
des sociétés contrôlées par la Société*

– NEANT –

ANNEXE 4

*Méthodes d'évaluation des participations en portefeuille – Rapport
d'évaluation indépendante*

– VOIR RAPPORT D'ÉVALUATION –

ANNEXE 5

Répartition du capital social au 31 décembre 2016

	Actions				Droits de vote	
	ordinaires	de préférence	Total Nombre	%	Nombre	%
Grégoire Sentilhes	1	63 425	63 426	3,47%	1	0,00%
Jean-David Haas	1	52 186	52 187	2,86%	1	0,00%
Sous-total Dirigeants	2	115 611	115 613	6,33%	2	0,00%
Temaris	200 000	13 647	213 647	11,70%	200 000	13,92%
Amundi	250 000	0	250 000	13,70%	250 000	17,40%
NextStage Croissance	189 002	0	189 002	10,35%	189 002	13,15%
Téthys	150 000	0	150 000	8,22%	150 000	10,44%
FTGI	100 000	0	100 000	5,48%	100 000	6,96%
Matignon Développement 3	100 000	0	100 000	5,48%	100 000	6,96%
CPR	100 000	0	100 000	5,48%	100 000	6,96%
Comir	97 000	0	97 000	5,31%	97 000	6,75%
Autres investisseurs ⁽¹⁾	251 088	56 196	307 284	16,83%	251 088	17,47%
Sous-total Investisseurs	1 437 090	69 843	1 506 933	82,55%	1 437 090	100,00%
NAP ⁽²⁾	0	60 730	60 730	3,33%	0	0,00%
Equipe NextStage⁽³⁾	4	142 114	142 118	7,79%	4	0,00%
TOTAL	1 437 096	388 298	1 825 394	100,00%	1 437 096	100,00%

(1) Dont aucun investisseur ne détenant individuellement plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

(2) La société NAP est une filiale à 100% de NextStage AM.

(3) 12 personnes, toutes associées ou salariées de la société NextStage AM et/ou de la société NextStage Partners.

ANNEXE 6

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	31/12/2016	31/12/2015
Situation financière en fin d'exercice		
Capital social	5 476 182	3 500 028
Nombre d'actions émises	1 825 394	1 166 676
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0
Résultat global des opérations effectives		
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-3 229 062	-1 607 734
Impôt sur les bénéfices	0	0
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-3 545 724	-1 607 848
Montant des bénéfices distribués	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action		
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	-2,33	-1,94
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-2,56	-1,94
Dividendes versés par action	0,00	0,00
Personnel		
Nombre de salariés	0	0
Montant de la masse salariale	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	0	0
Information complémentaire		
Nombre d'actions pondéré servant au calcul du résultat par action	1 383 982,64	828 381,69

ANNEXE 7

Règlement intérieur du conseil de surveillance

– VOIR DOCUMENT PAGE SUIVANTE –